

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4240)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC33

présenté par
Mme Provendier, rapporteure

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ou de leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.